| Département du Finistère Commune de Trégarantec - 29260 Tel : 02 98 83 61 65 mairie.tregarantec@wanadoo.fr | |
|---|--|
| L'an 2024 le 8 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Yann TOUDIC, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales | |
| Yann TOUDIC Maire, Magali CORRE 1ère adjointe, Maryse LOAEC 2ème adjointe, Yann ALANOU 3ème adjoint, Yohann COEFFEUR, Gabriel VEIGA-FERNANDES, Sandra CAM, Xavier ROUDAUT, Romuald BOIVIN, Maryline BOUCHER | |
| Charles-Henri DEBONNAIRE (procuration à Yann TOUDIC) Anne BERROU (procuration à Magali CORRE) | |
| Pierre MAUDIRE, Marion SALOU, Samuel HENRY | |
| Yohann COEFFEUR | |
| Délibération n°2024-35 Motion de soutien à l4université de Bretagne Occidentale | |
| | |

Le Maire informe les élus que le Conseil d'administration de l'Association des Maires du Finistère (AMF 29) a adopté, lors de sa séance du vendredi 13 septembre 2023, une motion de soutien à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO).

La motion met en lumière l'importance cruciale de l'UBO pour le développement économique, social et culturel du Finistère. Cependant, l'université fait face à des difficultés financières qui compromettent l'accomplissement de ses missions de service public. Ainsi, les administrateurs de l'AMF 29 appellent à :

- Une révision de l'équité de financement entre les universités françaises, en rétablissant une juste dotation par étudiant :
- Un soutien actif des collectivités aux côtés de l'UBO pour défendre ses intérêts et promouvoir son avenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la motion de soutien au nom du conseil municipal de TREGARANTEC et de la transmettre au Président de l'UBO de Brest ainsi qu'au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A TREGARANTEC, le <u>17 octobre</u> 2024

Yann TOUDIC, Maire